Outrages à la pudeur

Un jeune homme Oscar P..., 36 ans, demeurant rue St-Jean, 19 et sa maîtresse Mathilde P..., 29 ans, demeurant même rue, 20, ont été arrêtés lundi soir, rue du Coq-Français.

Ils étaient ivres et se livraient à des actes immoraux.

Effets de l'ivresse

Un chapelier, Georges V..., 25 ans, demeurant rue de Lannoy, 33, avait bu lundi soir plus que de raison.

Il entrait vers onze heures dans plusieurs maisons de la rue Colbert et sans aucune raison, frappait les personnes qui s'y trouvaient. Il a été arrêté ce fait.

Fermeture des fourneaux économiques

Les fourneaux économiques seront fermés le samedi 7 courant à midi.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public seront, s'ils ne doivent être utilisés, échangés avant le 7 de ce mois, au secrétariat de la mairie, bureau de la comptabilité. Passé cette date, les bons restant encore en circulation ne seront plus remboursés.

Tombola

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu le dimanche 1er mars, chez Emile Dubruille, boulevard de Belfort, estaminet des Trois-Huit.

569 — 617 — 118 — 75 — 675 — 308 — 1968 1516 — 1703 — 1348 — 1831 — 1409 — 632 — 1349 — 1504 — 1363 — 1368 — 1200 — 123 — 845 — 726 — 128 — 1567 — 1615.

Les lots non réclamés pour le 31 mars seront au profit de l'œuvre.

Une adjudication

Hier matin, à onze heures, a eu lieu à la mairie, une adjudication pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue Blanqui.

C'est le citoyen Hervé Mileo, adjoint qui présidait les opérations assisté des citoyens Wichard et Duburcq, conseillers municipaux.

Le devis des travaux s'élevait à 10,000 francs. Cinq soumissionnaires se sont présentés. Ils ont offert : Mme veuve Emile Baudum 4 p. 0/0 ; M. Carette Duburcq 5 p. 0/0 ; M. G. Tiberghien 6 p. 0/0 ; M. Léon Honoré 7 p. 0/0 et M. L. Collins 8 p. 0/0.

C'est ce dernier qui a été déclaré adjudicataire.

Mouvement Ouvrier

Parti ouvrier, section roubaisienne. — Le comité exécutif se réunira ce soir à 8 heures 1/2 précises au local la Paix.

Ordre du jour très important.

Le Cercle d'études sociales et scientifiques se réunira jeudi soir à 8 h. 1/2 à la Paix. Présence de tous les anciens membres indispensable. Question importante.

WATTRELOS. — *Nouvelles sociétés.* — La préfecture vient d'autoriser les deux sociétés suivantes à se constituer légalement. 1° « Les Trois Amis », société de jeu de cartes, établie à l'estaminet J.-B. Delgrange, dit Cho Bra, rue Carnot ; 2° L'Association amicale des anciens élèves de l'école des garçons du Touquet.

La sortie de la Mi-Carême

Les citoyens désireux de coopérer la sortie de la mi-carême peuvent se faire inscrire chez les citoyens Rose, Lecomte, Brillant, Leleu et Fouvarque. Un droit de 50 centimes est exigé.

— Les membres de la commission, chargée de l'organisation de la sortie, se réuniront aujourd'hui mercredi 3 mars, à 8 h. 1/2 du soir chez le citoyen Paul Rose, il sera donné communication de la chanson.

Conseil municipal. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer, à demain le compte-rendu de la séance du conseil municipal.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner.

Combats de coqs

Une belle partie de coqs a eu lieu dimanche chez M. Mathon, rue de la Redoute, 25, attaque d'un 3/5 pour 30 fr. contre M. Jules Mocrue. Mathon a perdu la 1re, gagné les 2e et 3e le terrible bleu Mathon a gagné la 4e paire.

Nombreux paris.

— Une grande partie franco-belge s'est jouée hier chez M. Fleury-Florin, rue du Vieil-Abreuvoir, 22. Il s'agissait d'un 3/5 pour 50 fr. entre MM. Alphonse Vaissier, l'amateur roubaisien et Jules Van Ackère, de Wervelghem.

M. Vaissier a gagné le 3e de 5. Grande animation. Nombreux paris.

— Un beau coq et de coq a eu lieu dimanche chez M. Jules Dorne, rue de Tunis, pendant la partie engagée contre Mathon de la rue de la Redoute.

Dorne a gagné les 2e et 3e, perdu la 1re et la 4e n'a pas combattu.

— Mardi 3 mars, 3/5 morts pour 100 fr. au maréchal, contre l'Enfilé, Coco et Compagnie.

Une intéressante partie s'est jouée chez M. Dupuchelle (anciennement Mathon) place du Trichon, contre Mathon de la rue de la Balance. Dupuchelle a gagné la 2e, perdu la 1re et la 3e n'a pas combattu.

— Dimanche 25 mars, 3/5 mort pour 500 fr. Pour le plaisir à 50 fr. contre la grande société de l'Hermet d'Estaimpuis.

Beaucoup de monde s'était donné rendez-vous dimanche chez M. Mondet, angle des rues des Longues-Haies et du Moulin. On jouait 3/5 pour 50 fr. Paires de pas sur à 10 fr. contre Bainieux et les coqs de ces Roubaix réunis. Mondet a gagné les 1re, 3e et 4e, et perdu la 2e. Grande animation.

Les paris n'ont pas fait défaut.

— Beaucoup d'amateurs étaient donnés rendez-vous dimanche chez M. Jules Dorpe, rue de Tunis, pour voir jouer la belle partie contre Mortier.

Jules Dorpe a gagné la première partie et perdu les 2e et 3e paires.

— Une belle partie de coqs s'est jouée dimanche chez M. Damerin, rue de Maubeuge. 3/5 pour 50 fr. contre la société du Canon d'Or de Bailleul.

Damerin a perdu la 1re et gagné les 2e, 3e, 4e et 5e paires.

— Beaucoup de monde dimanche chez Gustave Rys, rue du Tilleul, pour voir jouer le beau 3/5 contre Jean-Baptiste Petit Rys a perdu la 1re et gagné les 2e et 3e paires.

— Une grande et belle partie a eu lieu dimanche au Prado, boulevard de Beaurepaire. On jouait un 3/5 contre les Redoutables de Neuville. Le Prado a gagné les 1re, 2e et perdu la 3e et 4e paires.

Concert et spectacles

Théâtre de Roubaix. — Jeudi 5 mars, Grande représentation exceptionnelle au bénéfice de M. Henri Couvreur, grand comique gaîne.

Grand succès, pour la première fois à Roubaix, *Cousin-Cousine*, opérette-vaudeville à grand spectacle, en 3 actes et *Rira pour rire*, comédie-bouffe en un acte.

Bureaux à 7 h. 3/4. — Rideau à 8 h. 1/4.

Grand-Théâtre Hippodrome. — Jeudi 5 mars, grande représentation au bénéfice de M. Carroul, fort ténor bouffe de grand-opéra. Pour la 1re fois à Roubaix. *Salammbô*, grand-opéra en 5 actes, d'après le roman de Gustave Flaubert, par Camille Du Locle, musique E. Reyer.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

TOURCOING

La tempête à Tourcoing

La tempête qui a sévi avec une violence inouïe sur toute la région a fait quelques dégâts matériels à Tourcoing. On a constaté de ci et de là, quelques cheminées renversées et quelques vérandas brisées ; une petite fille de 7 ans passant vers onze heures du matin rue du Moulin-Fagot reçut une tuile sur la main droite et fut assez grièvement blessée.

Il n'y a heureusement pas eu d'autre accident de personnes à enregistrer.

Le drame de la rue D'Halluin

ENTERREMENT DU MEURTRIER

L'enterrement de Vinckier, le meurtrier de la demoiselle Duponchelle, a eu lieu hier matin, à 8 h. 1/2. La tempête qui a sévi a éloigné les curieux du l'itinéraire suivi par le cortège.

Un grand nombre de femmes suivaient le convoi.

La jeune fille est toujours à l'hôpital, son état est satisfaisant.

Une série d'accidents

Le nommé Louis Collewaert, âgé de 41 ans, travaillant chez MM. Pollet et fils, s'est fait une entorse au pied droit en portant une caisse, hier après-midi.

— Dans le même établissement, la nommée Amelie Cattoire, âgée de 20 ans, soigneuse, s'est blessée au genou droit en tombant dans la cour. Un repos de trente jours lui est ordonné.

Une autre jeune fille Marie Dhaze soigneuse âgée de 38 ans s'est laissé prendre la main dans un buffle de son métier. Elle a eu le médius droit gravement luxé. 20 jours d'incapacité de travail résulteront de cet accident qui est le troisième survenu dans la même journée et dans le même établissement.

Tisserand qui se parte la main

Le nommé Arthur Pannequin, âgé de 19 ans, tisserand, chez M. Matton-Dubruille, en frottant une pièce de son métier à la toile d'Emeri a poussé du coude la déclinche du métier qui s'est mis en marche, l'ouvrier a eu la main traversée par le battoir.

Le docteur Lepers qui lui a donné des soins a ordonné un repos de 30 jours.

Soirée chantante

Une grande soirée chantante aura lieu le dimanche 8 mars prochain, chez le citoyen Duchatel, estaminet du Blanc-Ballot « au Pont-de-Neuville. »

Prix de clôture

Les nommés Charles Delobel, âgé de 13 ans, demeurant rue Jean Legrand et Cyrille Vandepberghe, âgé de 20 ans, demeurant rue du Moulin-Fagot, ont voulu enfoncer lundi soir, la porte de la maison d'une vieille femme qui habite rue du Moulin-Fagot cour Haquette. Ne pouvant y parvenir, ils brisèrent les carreaux.

La police, instruite de ce qui se passait, les arrêta aussitôt.

Les groupes suivants se réuniront en leurs locaux respectifs :

L'Humanité ouvrière, à l'Epinette, dimanche, à 5 heures.

Présence indispensable de tous les groupes.

L'Egalité, dimanche, à 5 heures.

Questions urgentes à l'ordre du jour.

Pour les grévistes d'Halluin

Reçu pour les grévistes d'Halluin. liste n° 1, 0 fr. 25.

LA VERRERIE OUVRIÈRE
de Carmaux

COMITÉ D'ACTION

Siège social : 110, rue Vieille-du-Temple

Dons à la Verrerie

Une combinaison ingénieuse qui permettra à tous les ouvriers de contribuer, sans bourse délier, à la prospérité de la *Verrerie Ouvrière*, vient d'être mise à exécution par nos amis du Nord et de la France.

Par suite d'une entente avec MM. Dangleterre et Cie, fabricants de chicorée à Carvin-Pas-de-Calais, ces fabricants créent spécialement une marque qui portera le nom de **Chicorée Universelle** et une remise prélevée sur le montant de la vente de la Chicorée Universelle sera versée à titre de Don à la *Verrerie Ouvrière*. Plus la vente sera forte, plus le versement sera élevé. Le contrôle du montant des affaires faites a été assuré par des mesures spéciales.

Dans ces conditions, nous engageons tous les travailleurs, sans exception, à réclamer à leurs fournisseurs ce produit dont la qualité sera excellente de préférence à tout autre ; sous qu'il leur en coûte un centime, ils apporteront alors leur aide à l'existence même de la *Verrerie Ouvrière*.

Les Epiciers et les Sociétés coopératives peuvent demander les prix et échantillons à MM. Dangleterre et Cie à Carvin ou au citoyen Dailliet, 28, rue de Fives, à Lille.

LES GRÈVES D'HALLUIN

HALLUIN, 3 mars.

Rien n'est changé dans la situation des ouvriers teinturiers des maisons Delfetin et Wagnon.

Les grévistes réclament une augmentation de 5 centimes à l'heure, c'est-à-dire 30 centimes au lieu de 25.

Un ouvrier ouvrière de la maison Delfetin se plaignant de la fréquence des arrêts dans le travail, en faisant déduction des heures de chômage, ils parviennent à peine à gagner 12 ou 13 francs par semaine.

La résistance de M. Delfetin n'est pas faite pour nous étonner ; ce patron catholique a donné plus d'une preuve de son entêtement et il ne cédera certainement pas avant d'y avoir été obligé.

Une délégation des grévistes s'est jeudi hier après-midi chez M. Charlier, rue de Prix du canton nord de Tourcoing. Les délégués ont exposé la situation et M. Charlier a promis d'intervenir pour eux.

Espérons que son action ne sera pas trop attendre.

ASTHME

Le Vêtement de Demi-Saison commence à faire sa réapparition et déjà dans beaucoup d'étalages sont exposées les dernières nouveautés parues. A remarquer ceux de la Maison

DEWACHTER FRÈRES

6 et 8, rue de la Gare, à LILLE

La clientèle élégante que la chose intéresse, qui observe la mode et qui en suit passionnément les fluctuations pourra admirer, exposés aux vitrines de la rue de la Gare, 6 et 8, quelques spécimens des Vêtements les plus en vogue pour la saison, d'une coupe de la toute dernière élégance conformes aux derniers modèles parus à Paris et à Londres.

NOTA. — Dans quelques jours nous donnerons un aperçu des Vêtements exposés.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Séance du mardi 3 mars 1896

Cette séance a été très longue : toutes les langues muettes jusqu'ici, se sont déliées à parler mais à parler trop.

Ces excès d'éloquence étaient d'autant plus inutiles que les tribunes publiques étaient presques vides, tant il est vrai que les électeurs se désintéressent de ceux qui vont mourir.

De fait, la salle des séances ressemblait hier soir à une salle de morts : les lustres n'étaient que faiblement éclairés de sorte que le haut de la salle restait dans l'ombre. On ne voyait clair qu'autour des lampes. Cela faisait un effet lugubre.

M. Barrois, rapporteur, en était resté à l'article 60 de son budget des dépenses.

De l'article 61 à 72 il n'y a eu aucune discussion, excepté sur l'article 62 au sujet du nettoiement des fosses d'aisance et sur l'art. 72 sur le nettoiement de la voie publique.

C'est le citoyen Facon qui attache le grelot de la discussion.

Le maire déclare qu'on vient de créer quatre inspecteurs et espère ainsi obtenir la surveillance qui est nécessaire pour empêcher les habitants de jeter leurs ordures sur la chaussée.

M. Brackers d'Hugo rappelle qu'il existe un arrêté municipal tombé en désuétude et que l'on ferait bien de remettre en application.

On en arrive à rendre justice au service de voirie et d'hygiène de Roubaix.

Bergues parle clair de la situation malheureuse des balayeurs mais le maire impatienté enterre la discussion en faisant voter le crédit d'enlèvement des ordures de la ville.

Il encouragera moins aux électeurs en mai prochain pour nettoyer les écuries d'Augias.

On en arrive aux plaques indicatives.

M. Moy réclame la réparation de la plaque de la place Philippe-le-Bon. Ce n'est pas Le Bon avec un grand B, dit l'honorable savant, c'est Lebon tout court qu'il faut mettre.

Une longue discussion s'engage entre le maire et M. Moy sur l'archéologie et l'histoire.

Enfin le maire vaincu déclare que l'on supprimera le grand B.

M. Moy demande la rectification du nom Sec-Arembault qui est un nom écorché et qui signifie Segard-Rembault nom d'un noble seigneur du moyen-âge.

Le maire proteste contre la prétention des savants de trouver toutes sortes de choses aux noms et aux mots.

Je suis vieux Lillois, déclare solennellement le maire et j'ai toujours eu le regret de mes pères. Mais je crois que les savants se trompent quelque fois... M. Moy croit que Sec-Arembault signifie Segard-Rembault. Moi je pourrai prétendre que Sec-Arembault veut dire hareng, sec hareng ou hareng sec.

Cette sortie drolatique soulève les rires de toute l'assemblée municipale.

On vote le crédit proposé avec les observations que M. Moy puis on passe à d'autres exercices.

On vote, on vote sans encombre jusqu'à ce qu'on arrive au crédit de 65,000 francs proposé pour la caisse des écoles.

M. Moy propose un crédit de 70,000 francs soit une augmentation de 5,000 francs sur le crédit proposé pour encourager les cantines scolaires que l'on établit à Lille en ce moment.

Une discussion longue, diffuse et inutile étant donné que tout le monde est d'accord dans le fond s'élève entre un certain nombre d'édiles. L'ingénieux Willay intervient pour jeter l'huile dans le feu en proposant un crédit de 100,000 francs. Le maire lui crie : Mais enfin, M. Willay, vous voulez donc faire échouer.

Willay croit que c'est lui qui va échouer, s'étonne, se tête et... ne dit plus mot.

Le crédit de 70,000 francs à la caisse des écoles est enfin adopté.

Sur l'article 117 bis, une discussion s'engage, non parce que le crédit alloué pour le traitement des instituteurs et institutrices qui s'élève à 17,700 francs en plus est trouvé exagéré, mais parce que l'Etat est resté sourd aux réclamations des cinq grandes villes de France qui sont inégalement traitées au point de vue du crédit des écoles.

M. Ovignemr nous a du reste expliqué cela pour la quatrième fois et ce lui était d'autant plus facile qu'il refait le même discours à chaque fois que l'on discute le budget.

On discute ensuite sur la proposition Facon qui demande un crédit de 200 fr. pour les sociétés de musique des quartiers.

On en arrive à la question du théâtre.

Une longue discussion s'engage, mais plus nos édiles discutent et plus ils prouvent qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement la crise que subit le théâtre de notre ville.

M. Brackers d'Hugo a su rendre hommage au théâtre de Roubaix ou on y joue des pièces de premier ordre.

Autrefois, dit-il, les roubaisiens venaient au théâtre de Lille ; à présent, ce sont les Lillois qui vont au théâtre à Roubaix.

Ils avaient encore quatre ans à faire, nos édiles, feuilleter par ouvrer les bons exemples de la ville socialiste de Roubaix.

La mère qui gémit chaque fois qu'on parle en bien de Roubaix, fait de grands gestes avec ses longs bras qui se perdent dans la penombre et, comme il se refuse à mettre sa voix à la condamnation d'une commission d'études du théâtre, dans laquelle ne figurerait pas le directeur, il s'écrie tout à coup : — J'ai voulu mettre des amis dans la commission des débuts...

Or, qu'arrive-t-il ? Les uns se mettent du côté de la basse, les autres du côté de la chanteuse... On se tord de rire et on s'exclame. Mais parfaitement ! Je sais cela ! parfaitement messieurs ! On dit que la musique adoucit les mœurs, ce n'est pas vrai du tout, c'est tout le contraire ! C'est pour le coup que tout le monde se tord d'un fou rire.

Or, cette opinion de M. Géry Legrand sur l'influence de la musique est décidement de tradition chez les maires de Lille : on sait que M. Catel-Beghin avait supprimé les pianos dans les lieux où les mœurs semblaient mériter plus qu'ailleurs les adoucissements de la musique.

Enfin une commission mixte d'études a été acceptée et le crédit du théâtre adopté.

M. Barrois a pu ensuite sans difficulté faire adopter tout le reste du budget des dépenses et a même reçu les félicitations du conseil.

Une quinzaine d'autres propositions à l'ordre du jour ont été adoptées sans discussion, malgré les gestes désespérés de nos édiles qui voulaient en finir.

Il est à croire que le budget de 1896 étant enfin voté, le conseil ne se réunira plus.

Nos conseillers ont du reste la conviction qu'ils ne retourneront plus au Palais-Rihour au printemps prochain.

Ils n'ont plus que deux mois à vivre et les électeurs deux mois à attendre.

F. C.

Grave affaire d'empoisonnement

Mardi matin à 8 heures, un jeune garçon de 11 ans, demeurant chez ses parents, a été victime d'une fatale méprise et est mort empoisonné par suite de circonstances suivantes.

Vers 8 heures 1/2 M. le docteur Becourt a été appelé en toute hâte auprès du jeune X qui venait subitement de mourir empoisonné croyait-on.

M. Becourt, interrogea les parents du pauvre petit. Ils lui dirent au docteur qu'elle avait il y a quelques jours demandé à son parent, étudiante à la Faculté catholique ce qu'elle pourrait faire afin de faire disparaître les boutons qui apparaissaient sur le corps de son enfant. M. Y. lui répondit qu'un simple dépuratif suffirait pour guérir et l'invita de lui envoyer le lendemain la potion nécessaire.

A cet effet le chinoiste lui envoya un paquet de sel indiquant à Madame X qu'elle devait faire dissoudre le médicament dans un litre d'eau et en donner un petit verre tous les matins à son enfant.

Ce matin à 7 heures, suivant ces indications donna au petit un verre de la potion préparée. Aussitôt l'enfant tomba sans connaissance et, au milieu d'affreuses convulsions, expira une heure après. Quand M. le docteur Becourt arriva, il était trop tard.

Devant une situation aussi grave, M. Becourt fit appeler un de ses confrères. M. le docteur Hennart qui confirma son opinion, ils prévinrent alors M. le commissaire de police du 8e arrondissement.

D'après l'enquête il résulte que M. Y..., par une incroyable et bien malheureuse distraction aurait envoyé aux époux X... un paquet de cyanure de potassium croyant envoyer de l'iodure de potassium.

Cet affreux malheur a été l'objet des commentaires de tout le quartier et comme toujours en pareil cas on avait encore exagéré l'affaire.

La douleur des parents est indescriptible.

M. le procureur de la République poursuit l'enquête et a désigné M. Lescœuvre, chimiste-expert pour faire l'analyse de la fatale potion.

La police municipale

Nos édiles se préoccupent de la réorganisation de la police municipale.

M. Géry Legrand s'est payé dans ce but un petit voyage à Bruxelles, mais il est à croire que les fonctions multiples du sénateur-maire l'ont empêché de sortir sa réforme.

Ainsi il a fallu que la commission des Finances étudie elle même cette question de la réorganisation de la police pour apporter enfin une solution qui vous sera révélée par M. Brackers-d'Hugo, rapporteur.

Jusque là, attendons et acceptons d'augurer le crédit de 450,500 fr. inscrit aux dépenses de la police et figurant au budget de 1896.

Ce crédit est supérieur de 49,750 francs à celui de 1895 par suite de la nomination d'un nouveau commissaire, un secrétaire civil, d'un brigadier et d'un sous-brigadier de quatre sous-brigadiers inspecteurs de l'hygiène, de dix nouveaux sergents de ville et de dix agents stagiaires, de cinq agents de la sûreté, etc.

Comme il n'y aura que 20 agents spéciaux au lieu de 40 comme le proposait l'administration municipale, il en résulterra une économie de 16,500 fr.

On croit donc qu'à ce prix, la sécurité des personnes et des biens sera complète. Nous souhaitons cet idéal.

En attendant serait-ce un leurre de préparer le terrain à cette organisation nouvelle l'on désorganise tout le service.

On a commencé par faire trois brigades une de nuit prend le service de huit heures du soir à huit du matin et les brigades de jour, de huit heures du matin à huit du soir.

De sorte que cette réforme s'est fait comme suit : retranchement des hommes de nuit pour les porter dans les brigades de jour.

La police n'est donc pas augmentée d'un homme de plus.

Seulement, dans les postes où il y avait dix hommes il n'en reste plus que quatre qui se remplacent dans leur service de nuit, de deux heures en deux heures.

C'est donc, pour ces agents, du service supplémentaire.

Dans les postes, il ne reste, la nuit, que deux hommes de garde.

Or, si on vient les réquérir pour un incendie ou une bagarre ils doivent refuser de marcher ou ils doivent abandonner le poste.

S'ils ne veulent bouger sur la réquisition qui leur est faite, les malfaiteurs ou les mauvais sujets ont pleine liberté pour battre et dépouiller les passants et de démolir les vitrines et les étagères des maisons de commerce.

S'ils se décident à aller au secours des gens menacés, ils abandonnent leur poste aux hasards de la rue.

Evidemment, cette réforme n'a pas le don de plaire aux agents de la force publique.

Les chefs eux-mêmes sont mécontents.

Mais comme pour pousser plus loin le mécontentement général dans notre personnel policier, on a supprimé les lits de camp dans les postes et pour éprouver davantage la brigade de nuit, pour se rendre plus douloureux les douze heures de service nocturne aux agents, on leur supprime la pipe.

Nos agents se demandent si les lits de camp qu'on leur supprime ne sont pas par hasard réservés pour coucher les victimes du prochain massacre électoral.

Nous parlerons dans un prochain numéro des corvées supplémentaires que l'on inflige aux agents telles que la corvée du théâtre, etc.

Nous vous expliquerons aussi pourquoi, il y a des brigades de jour.

H. G.

Commencement de grève

Mardi matin, à 9 h. 1/2, 160 ouvriers tisseurs travaillant chez M. Pollet, rue Pierre-Legrand, 288, se sont mis en grève afin d'obtenir une augmentation de salaire.

Une délégation composée de 20 grévistes se sont rendus dans l'après-midi au domicile de M. Pollet, rue de Paris, 86, afin d'avoir une entrevue avec leur patron.

Après avoir entendu les justes réclamations de ses ouvriers, M. Pollet accorda les augmentations suivantes : 1/2 centime pour les grosses toiles, par mètre, et un centime pour le même métrage pour les fines toiles.

Les délégués ont immédiatement rendu compte du succès de leur démarche à leurs camarades et il a été décidé que le travail serait repris immédiatement.

Accident de chemin de fer

Hier, à huit heures du soir, M. Dumont, de Mons-en-Baroeul, descendait à la halte de St-Maurice si malheureusement du train tramway qu'il s'est fait écraser les deux doigts de la main droite. Il fut reconduit à son domicile par son fils après avoir reçu les premiers soins que nécessitait son état.

Rixe grave à Fives

Décidément le quartier de Fives, assez tranquille ordinairement, semble vouloir, cette semaine, tenir un record de rixes et de luttes.

Encore hier au soir vers dix heures, l'estaminet de M. Ducene, rue de Lannoy, 29, fut le théâtre d'une sanglante bataille.

Là se trouvaient réunis Louis Rimbaut, âgé de 33 ans journalier, demeurant rue Lafontaine, son frère François, rattacheur âgé de 30 ans même domicile, Octave Duprez âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue Eugène Lacroix, Ferdinand Denatte, âgé de 28 ans, fileur, demeurant rue Lafontaine tous deux amis des frères Rimbaut.

A une autre table se tenait également un nommé Maurice Windels, journalier âgé de 24 ans et sa maîtresse la sœur des Rimbaut appelée Louise.

Il discutait avec elle et lui reprochait vivement sa conduite passée espérant il paraît qu'elle avait un enfant dont il n'est pas le père.

Mais tous ces reproches déplurent aux frères Rimbaut qui se levèrent en insultant Maurice Windels.

Le cabaretier voyant que la dispute se prolongeait et menaçait de se terminer par des coups de poings pria poliment ses clients de sortir.

Mal lui en prit, car ceux-ci échauffés par la querelle et les verres qu'ils avaient déjà pris, tournèrent leur fureur contre le malheureux M. D. qui ne en pouvait mais...

Le plus beau de l'histoire, c'est que Maurice Windels se trouva subitement raccomodé avec ses futurs beaux-frères et saisissant une paire de pincettes, il en frappa rudement le cabaretier à qui il fit une profonde blessure à l'arcade sourcilière.

La femme de ce dernier, qui se trouve dans une position intéressante, accourut au secours de son mari, mais les frères Rimbaut, s'emparant de tirés, la frappèrent également.

La bagarre finissant tourna à vanouie. Puis ensemble tous ces forcenés se mirent à briser et à casser les verres, les tirés. La pompe à bière fut également abîmée, bref les dégâts se montent à 50 fr.

Quand ils furent fatigués, ils sortirent tranquillement du lieu de leurs exploits.

Mais le cabaretier alla porter plainte au commissaire de police et mardi matin les frères Rimbaut et Octave Duprez étaient arrêtés à leur domicile.

Ferdinand Dancette ne fut conduit au poste que l'après-midi et sera probablement mis en liberté dans la soirée.

M. le docteur Becourt, appelé pour donner ses soins à M. et Mme Dincene L'état de cette dernière est assez grave. Aujourd'hui elle est dans un état de prostration absolu.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du 3 mars 1896

Présidence de M. VIBERT, conseiller. — Ministère public, M. SCHULER, substitut.

1re affaire. — **Vols qualifiés et tentative de vol qualifié.**

M. Jules Bracq, négociant possède à proximité de la gare du chemin de fer de Maubeuge, des magasins auxquels est contigu un bureau où se trouvent ses employés pendant la journée et dont ils ne sortent qu'à l'heure des repas.

Le 18 octobre 1895, vers midi, l'accusé Anatole Dollet, âgé de 21 ans né à Hautmont, ouvrier dauleur, demeurant à Maubeuge, qui travaillait alors au chemin de fer dans le voisinage de M. Bracq et qui savait que personne ne se trouvait plus dans le bureau, s'y introduisit en escaladant la fenêtre qu'il avait ouverte après en avoir brisé un carreau.

Parvenu à l'intérieur de la pièce, Dollet fracturra un tiroir fermé à clef dans lequel il prit une somme de 231 fr. dans d'autres meubles non fermés, il dérobe encore un revolver et des timbres-poste.

Le 25 novembre suivant vers dix heures du soir, l'accusé pénétra de nouveau dans le bureau de M. Bracq. Il visita tous les tiroirs des meubles garnissant la pièce voisine, mais ses recherches furent vaines et il ne trouva à emporter que quelques timbres-poste belges d'une valeur de 3 à 4 fr.

On put constater qu'il avait essayé de fracturer un coffre-fort, lequel contenait une somme de 2,000 fr.

Dollet, qui avoue le vol du 18 octobre, refuse de se reconnaître coupable de celui du 25 novembre, mais un témoin l'a vu ce jour-là, vers dix heures du soir, près du bureau où une lumière était allumée.

Anatole Dollet est condamné à **cinq ans de prison.**

Défenseur : Me Boudry.

2e affaire. — **Mœurs à Roubaix**

Théophile-Charles Bryg, âgé de 43 ans, né à Dixmude, arrondissement de Furnes (Belgique), menuisier, demeurant à Roubaix.

3e affaire

Infanticide à Dorignies

L'accusée Marie-Joseph Stiévenard, âgée de 24 ans, originaire de Ste-le-Noble, journalière, vint demeurer il y a quatre ou cinq ans, à Dorignies, chez son oncle Alfred Deleu, mais en dépit de la surveillance de celui-ci, elle eut des relations avec plusieurs jeunes gens de la commune et, en 1892, elle mit au monde une petite fille dont M. Deleu consentit à se charger.

Sa conduite ne s'améliorant pas, son oncle prit, il y a sept mois, le parti de la chasser de chez lui et elle alla demeurer avec la famille Ricart, cabaretier à Dorignies.

Elle ne tarda pas à se trouver de nouveau dans une position intéressante, mais cette fois, elle dissimula soigneusement sa grossesse et, le 7 janvier 1896, vers onze heures du soir, elle se rendit dans les lieux d'aisance et, après sa délivrance, elle étrangla son enfant qu'elle jeta dans la fosse.

Le lendemain, elle fut obligée d'avouer ce qui s'était passé, mais prétendit que son enfant était tombé dans la fosse sans qu'elle ait pu l'empêcher.

L'information a établi au contraire que l'accusée avait volontairement donné la mort à son nouveau-né. Le cadavre, couvert d'ecchymoses, portait des traces évidentes de violences, notamment à la tête, au cou, et à la partie supérieure du thorax sur laquelle une pression assez énergique pour amener la fracture d'une côte avait été exercée. Différents indices médicaux confirment ces constatations.

L'accusée est condamnée à **un an de prison.**

Défenseur : Me d'Hooghe.

PROGRAMME DES SPECTACLES

Grand Théâtre de Lille. — Direction A. VIGUIER. — Jeudi 5 Mars. — Bureau à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2. — Herodiade, opéra en 4 actes. — **La Fille de Beppo**, drame en un acte.

Théâtre des Variétés. — Aujourd'hui à 8 h. 1/2. — Immense succès de Mlle Blanche Raymond, comique excentrique. — Représentations de Mlle Méry, comique. — Concert varié.

UN GRAVE ACCIDENT

La souffrance est inutile ! Guérir vite avec la certitude de n'avoir pas de rechute, tel is the question, donc si vous avez par hasard une rage de dents, une névralgie violente, avez donc de suite recours à l'ANTALGIQUE, le mal s'apaisera instantanément. Fl. 2 fr. En cas de névralgie intermittente, prenez les Cachets Antalgiques, boîte 2 fr.

A NOS LECTEURS

La Pharmacie populaire, 149, grande-Rue, à Roubaix, vient de subir une transformation complète.

Il fallait répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante. Rien n'a été négligé dans ce but.

Dès aujourd'hui, la **Pharmacie populaire**, dont le personnel a été renouvelé, est en mesure de fournir à 50 0/0 de rabais — **cinquante pour cent** !!! — la presque totalité des produits pharmaceutiques.

Des avantages considérables sont faits à la classe ouvrière et aux sociétés de secours mutuels, de bienfaisance et de charité.

Les produits fournis sont tous de qualité supérieure. La Pharmacie populaire ne s'alimentant que chez les meilleurs droguistes.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Emma Verbecken, rue Watt, 5. — Henri Delannoy, rue de l'Epeule. — Cour Lampe, 30. — Pauline Cowattripont, rue Silly, 3. — Marie Nève, rue Pierre de Roubaix, prolongée, cour Desprets, 2. — Marie Dulcourt, rue de l'Ouimeret, impasse Balsac, 22. — Jeanne Hochedez, rue Saint-Laurent, 35. — Jean Lehoucq, rue de Denain, cour Berthe, 2. — Berthe Detrey, rue Silly, 27. — Louise Vandereruyssen, rue Lacroix, cour Broux, 3. — Auguste Boucry, rue Longues Haies, cour Debouvre, 13.

Décès. — Charles Debuysser, 1 an, rue Labruyère, 52. — Georges Morel, 1 mois 1/2, rue de Bouvines, 84. — Hippolyte Delugnies, 58 ans, rue du Collège. — Napoléon Bell, 4 ans, boulevard de Strasbourg, 90. — Gustave Wattier, 9 mois, rue Meyerbeer, cour Wattrelos, 2. — Fernande Coquel, 4 mois, rue Jacquart, 11. — Marie Mierlet, 60 ans, rue de Crétin, 21, cour Nouvelle. — Louis Savart, 71 ans, rue en Bouclier, 186. — Félix Demessier, 30 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Calmon, 21 ans, Hôtel-Dieu. — Emile Naumaner, 20 ans, Hôtel-Dieu. — Pierre Bresson, 80 ans, Hôtel-Dieu. — Adrienne Gaby, 1 an 3 mois, rue des Longues Haies, cour Delsalle, 2.

Tourcoing. — Naissances du 3 mars 1896. — Marie Gilma Vienne, rue de la Lutte. — Jules-Joseph Lagal, rue du Virolois. — Marceau Saint-Joseph Dupuis, rue de Menin. — Joseph-Jules Copman, rue de Brun-Pain. — Jean-Joseph Duterte et Pierre-Joseph Duterte, rue des Trois-Pierres. — Jean-Joseph-Norbert Renard, rue d'Anvers. — Fernand Merissal, rue de la Croix Rouge.

Décès. — Sophie Fleury, 70 ans 4 mois, boucherie, rue de Menin. — Henri Leveugle, 23 ans 11 mois, ballonneur, Hôpital civil. — Victorine Nivesse, 62 ans 1 mois, rentière, rue du Blanc Seeur. — Marguerite Dhignange, 8 mois, rue de Gand. — Ernest Gossez, 21 ans 3 mois, tisserand, Hôpital civil. — Théophile Accom, 26 ans, Hôpital civil.

BOURSE de LILLE

DU 3 MARS

VALEURS	Cours de jour.	On offre.	On demande
Arches	...	1100 ..	1000 ..
Aniche	...	4400	4000 ..
Bessy	...	...	17700 ..
Bruay	...	2100 ..	1900 ..
Carvin	...	1100	... ..
Courrières	1123 50	1350	1300 ..
Douchy	675 ..	675 ..	500 ..
Douvrin	...	8500 ..	8375 ..
Escarpelle	2400 ..	2400 ..	... ..
Lens 1er P.	...	258	... ..
Liévin	...	1200 ..	1160 ..
Meurchin	...	...	... ..
Ostricourt	...	400 ..	350 ..
Vicoigne	...	... ..	18425 ..

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, Imprimerie de l'*Egalité*, 58, rue de Fives, 23.